

CADRAGE DU RAPPORT DE STAGE MASSÉ

26 octobre - 13 novembre 2020

Ce document de cadrage est rédigé à l'attention des étudiants de Master 1 MEEF 1er degré. Il se réfère au stage massé uniquement. Le stage filé fera l'objet d'un cadrage spécifique et communiqué ultérieurement.

I- RAPPEL¹

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF 1er degré à l'INSPÉ de La Réunion bénéficient de deux périodes et modalités de stage dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ». Ils sont préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

Le **premier stage** se déroule sous la forme d'un stage massé de trois semaines sur les deux types de supports élémentaire et maternelle (à raison de 6 journées sur chaque support), selon le calendrier suivant :

Support 1 (maternelle ou élémentaire)	Support 2 (élémentaire ou maternelle)
Du 26 octobre au 3 novembre 2020	Du 5 au 13 novembre 2020

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer ses connaissances relatives aux disciplines enseignées à l'école primaire et à la didactique de ces disciplines, au contexte scolaire ;
- développer des capacités d'analyse, de questionnement, de réflexion autour des objets professionnels ;
- développer ses compétences d'expression écrite, dans la perspective des épreuves du CRPE.

II- MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le stage sera évalué à partir d'un rapport de stage écrit par l'étudiant. Ce rapport donnera lieu à une note sur 20 attribuée par un référent de l'INSPÉ², lequel prendra appui sur une grille d'évaluation commune.

¹ Le protocole de stage décrit en détail l'ensemble des informations afférentes aux stages massé et filé.

² L'identité et les coordonnées des référents de l'INSPÉ seront communiquées aux étudiants dans le courant du mois d'octobre.

L'étudiant devra transmettre la version écrite de ce rapport au référent de l'INSPE au plus tard le 7 décembre 2020 par mail uniquement.

Les MAT ne participent pas à l'évaluation du rapport de stage, cependant, l'étudiant prendra soin de leur transmettre son rapport.

III- FORMAT

Le rapport de stage comporte **15 pages au maximum** (la page de titre, le sommaire éventuel et les annexes ne seront pas comptabilisés).

Les annexes comportent au maximum 10 pages (les quatre pages du livret de suivi comprises).

L'étudiant devra :

- utiliser la police : « Times new roman », taille 12 ;
- respecter des marges de 2,5 cm ;
- utiliser un interligne de 1,5 ligne ;
- « justifier » le document ;
- numéroter les pages.

Une attention particulière devra être portée à la qualité des documents prélevés dans le réel de la classe et insérés dans le rapport (travaux d'élèves, photos, écrits professionnels...).

IV- CANEVAS

Le rapport de stage est constitué de quatre parties :

1- Présentation des 2 écoles et des 2 classes (3 à 4 pages)

- a. Les deux écoles, leurs structures, leurs contextes

L'étudiant(e) relèvera ce qui lui semble pertinent dans la spécificité de chaque école visitée. Par exemple : *Rôle de l'ATSEM, école en milieu rural...*

- b. Les deux classes observées : effectif, organisation spatiale, les affichages et leur utilité, structuration d'une journée de classe

c. Les outils que l'enseignant(e) met à disposition des élèves et leur intérêt
Cette présentation est destinée à **caractériser** chaque classe et non à en dresser une simple description.

2- Caractéristiques de l'intervention des MAT (2 à 3 pages)

L'étudiant(e) s'accordera avec chaque MAT sur l'observation particulière d'une séance réalisée par chacun de ces enseignants titulaires, en élémentaire et en maternelle (séance de dirigé pour la maternelle). Les interactions maître/élèves seront plus particulièrement observées.

- a. Passation de la consigne: formulation employée, lieu de passation, appropriation de la consigne par les élèves
- b. Etayage du maître
- c. Type d'interactions privilégié : questions/réponses ou discours de l'enseignant
- d. Invariants et éléments spécifiques à chaque niveau de classe et à chaque enseignant

3- Présentation et analyse de deux séances conçues et mises en œuvre par l'étudiant au cours du stage (4 à 6 pages)

Les deux séances seront placées en annexe du rapport de stage.

- a. 1 séance en maternelle
- b. 1 séance en élémentaire

Pour chacun des deux points (a et b), il sera demandé les éléments suivants :

- Lancement de chaque séance ;
- Description des différentes étapes de chaque séance (tâches et consignes) ;
- Organisation de la mise en commun / corrections éventuelles ;
- Structuration des connaissances ;
- Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet (expliquer alors le choix) relatives à cette séance [analyse des erreurs et de leur(s) origine(s)], écart entre le prévu et le réalisé.

4- Une conclusion permettant à l'étudiant de se situer dans l'acquisition des compétences professionnelles (compétences développées, à construire...) ; les apports du stage et les besoins qui émergent et ainsi pointer un axe de réflexion sur le métier. **(1,5 à 2 pages)**

IMPORTANT : le bilan de stage rédigé avec le tuteur de stage est inclus dans les annexes du rapport.

Documents associés :

- Protocole - stages d'observation et de pratique accompagnée, master 1 MEEF 1er degré 2020-2021 ;
- Grille d'évaluation.

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont téléchargeables sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ». <https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/stages-m1-etudiants/>